

Conseil municipal du lundi **19 janvier** 2026

séance publique à la mairie | Convoqué le 12 janvier 2026 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (6) : Mmes Régine DE LUCA [rD], Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP], et Bernard RENOY [bR].

Absent, Excusés (3) : Mrs. Guy ALBRAND [gA], Alexandre BORRELLY [aB], Yannick BOYER [yB] proc à Régine DE LUCA [rD],

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Vente de terrains aux Marmets.

Le conseil municipal décide de vendre à Mme DA SILVA Martine les parcelles section D 366 et 372 d'une superficie totale de 172 m² au prix de 23 € le m², il autorise le maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Vote unanimité (7 pour)

2. Budget commune : DM2.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	1 000
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-1 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Vote unanimité (7 pour)

3. Demande de subvention FODAC 2026.

Le Maire propose de regoudronner une partie de la route de Piconcely.

Un devis a été demandé, il s'élève à 24 864 € HT, le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES :	24 864 € HT
Subvention FODAC :	10 392 €
Autofinancement :	<u>14 472 €</u>
RECETTES :	24 864 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement, décide de demander la subvention à Madame la Présidente du CD04, et d'exécuter les travaux sous condition d'obtention de la subvention.

Vote unanimité (7 pour)

4. Demande de subvention Amendes de Police 2026.

Le Maire propose de sécuriser la circulation dans les hameaux ainsi que celle des élèves qui arrivent à l'école, des devis ont été demandés pour la création d'un parking aux Gaillaches et pour l'achat de trois nouveaux radars pédagogiques. Le montant des devis s'élève à 20 957 € HT, il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES :	20 957,00 € HT
Subvention Amendes de police (50 %) :	10 478,50 €
Autofinancement (50 %) :	<u>10 478,50 €</u>
RECETTES :	20 957,00 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement, décide de demander la subvention à Madame la Présidente du conseil départemental des Alpes de Haute Provence, et d'effectuer les travaux.

Vote unanimité (7 pour)

Questions diverses.

Ecole : le déménagement dans les nouveaux locaux aura finalement lieu dans l'été, les élèves y effectueront leur rentrée 2026.

Commission forêt : l'agent de l'ONF a été sollicité pour une réunion concernant les pâturages et les OLD avec la commission forêt.

Déneigement : la commune a acheté une saleuse pour les voies communales.

Le conseil municipal regrette les conditions météorologiques défavorables et le manque de moyens du Département qui ont conduits à des routes très glissantes lors des dernières chutes de neige et réfléchit à ce qu'il pourrait faire si cela se reproduit.

La séance est levée à 21 heures 30.